

FEUILLE DE ROUTE 2023-28

MESURES POUR LA LÉGISLATURE

Département de l'instruction
publique, de la formation
et de la jeunesse (DIP)



AVANT-PROPOS

Le Conseil d'Etat a présenté fin novembre 2023 son programme de législature, dans lequel figuraient les propositions du DIP. Cette feuille de route décline 17 mesures de façon plus détaillée, d'une part pour le département et ses collaboratrices et collaborateurs, mais aussi pour le public.

Organisées sous les 3 grands axes du département, à savoir l'instruction publique, la formation et la jeunesse, ces 17 mesures représentent les priorités pour la législature 2023-2028.

Ces propositions s'appuient pour certaines sur des constats ou des rapports existants, et pour d'autres sur ma vision politique. Elles seront mises en œuvre en concertation avec le terrain.

Nous le savons, les attentes sur le département et sur l'école en général sont très grandes. Chacun est touché de loin ou de près. Ces attentes reflètent le rôle crucial que joue le département : instruire et former les générations futures.

Nous devons permettre aux enfants de développer leur potentiel et leur offrir toutes les chances de participer pleinement et de façon responsable à la vie d'une société libre. Nous devons aussi préparer les élèves à devenir autonomes, à intégrer le marché de l'emploi avec des certifications et à être des citoyens responsables, si possible engagés, mais surtout heureux et épanouis.

Cela passe par l'acquisition de connaissances, de savoirs et de compétences.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une réalité où de nombreux jeunes sortent du système éducatif sans certification, ce qui les expose à un risque accru de décrochage social et économique.

L'école doit maintenir un niveau d'exigence élevé tout en fournissant un soutien adapté à chaque élève pour qu'il puisse progresser et réussir.

Nous devons également réaffirmer l'importance de donner un sens aux apprentissages, de cultiver le goût d'apprendre et de stimuler la curiosité intellectuelle des élèves.

Dans un monde de plus en plus numérique, il est crucial de permettre aux élèves de développer leur esprit critique et de savoir vérifier les sources, tout en développant des compétences indispensables en lecture, écriture ainsi qu'en mathématique. Parallèlement, nous devons sensibiliser les jeunes et leurs familles aux risques associés à une utilisation excessive des écrans et des réseaux sociaux, et proposer des actions de prévention et de soutien.

Pour garantir des conditions d'apprentissage sûres et respectueuses, les discriminations et la violence envers les élèves ou le corps enseignant ne seront pas admises. La tolérance et le respect d'une forme d'autorité doivent être retrouvés. Une large campagne de prévention et de lutte contre toutes les discriminations sera ainsi menée.

Il est également essentiel de valoriser le travail comme source d'épanouissement et de succès et de soutenir les jeunes dans leur parcours en leur offrant des opportunités de formation diversifiées et adaptées à leurs besoins et aspirations individuelles.

Si tous les enfants n'ont pas les mêmes capacités ni les mêmes besoins, notre système de formation doit prendre en compte les spécificités de chacun, en se donnant les moyens de lui permettre de progresser, mais à aucun moment le niveau ne doit s'adapter aux élèves. Au contraire, je suis persuadée que c'est en se montrant exigeant avec eux que nous encouragerons les jeunes à donner le meilleur d'eux-mêmes.

Enfin, si nous voulons que nos enfants et nos jeunes progressent et se forment au mieux, cela passe aussi par des bâtiments en suffisance, adaptés, à taille humaine et si possible proches de leur domicile. Un effort soutenu en ce sens devra être fait ces prochaines années pour que nos infrastructures scolaires répondent à tous ces besoins.

Je me réjouis de travailler à la mise en œuvre de ces mesures avec l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du département et de les voir se réaliser durant cette législature.



Anne Hiltpold
Conseillère d'Etat

SOMMAIRE

I. INSTRUCTION PUBLIQUE.....	7
A. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.....	7
• Mettre en œuvre des mesures pour faciliter l'entrée à l'école des jeunes enfants	7
• Mettre en œuvre l'horaire continu à l'école primaire.....	8
B. CYCLE D'ORIENTATION.....	11
• Réformer le CO pour garantir son rôle d'orientation et assurer l'acquisition des compétences fondamentales de tous les élèves afin de poursuivre une formation certifiante dès l'entrée dans le secondaire II (ES II)	11
C. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II (ESII).....	13
• Faire évoluer l'offre de l'ES II et rendre le système plus lisible.....	13
• Réformer l'offre préqualifiante (les classes préparatoires, le centre de formation préprofessionnelle) ainsi que FO18	15
• Faciliter l'entrée en maturité professionnelle.....	17
• Réformer la maturité gymnasiale.....	18
• Soutenir l'entrée directe en formation professionnelle duale et augmenter l'offre de places d'apprentissage en entreprise	19
D. PROJETS TRANSVERSAUX.....	21
• Renforcer les pratiques pédagogiques pour stimuler l'engagement, la motivation et l'investissement des élèves dans leur formation	21
• Renforcer l'éducation et la prévention pour favoriser un climat scolaire sain et permettre aux élèves de se développer en bonne santé	23
• Soutenir les élèves ayant des besoins éducatifs ou de santé spécifiques	25
• Poursuivre le déploiement de l'offre d'échanges linguistiques et de mobilité pour les élèves, les apprenties et les apprentis	27

SOMMAIRE

II. FORMATION..... 29

- Garantir l'excellence de l'offre et des prestations des hautes écoles et identifier les métiers de demain 29
- Encourager la formation et la reconversion des adultes..... 31

III. JEUNESSE..... 33

- Déployer un plan interdépartemental sur les 1000 premiers jours de l'enfant 33
- Élaborer un plan de mesures pour renforcer l'accueil préscolaire..... 35
- Consolider le dispositif de protection des mineurs..... 37

LÉGENDE DES FICHES



INSTRUCTION
PUBLIQUE



FORMATION



JEUNESSE

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

METTRE EN ŒUVRE DES MESURES POUR FACILITER L'ENTRÉE À L'ÉCOLE DES JEUNES ENFANTS

L'ENTRÉE À L'ÉCOLE REPRÉSENTE UN MOMENT CRUCIAL POUR L'ENFANT ET SES PARENTS. SES EFFETS SUR LA SUITE DU PARCOURS SCOLAIRE DE L'ÉLÈVE AINSI QUE SUR SON INSERTION SOCIALE PEUVENT SE RÉVÉLER DÉCISIFS. Les besoins de tous les enfants doivent ainsi pouvoir être pris en compte, et, à cette étape si sensible, alors que les tout jeunes ont un important potentiel de développement et d'adaptation, il est juste d'offrir des conditions d'entrée à l'école rassurantes et adaptées pour chacune et chacun. Un enfant pourra s'épanouir et apprendre s'il est accueilli dans le cadre sécurisant que l'école doit offrir précisément. Cette mission fondamentale sera le cœur de l'action du département durant toute la législature.

DURANT CETTE ÉTAPE-CLÉ, LA COMMUNICATION ENTRE L'ÉCOLE ET LES PARENTS SERA FAVORISÉE, LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT SERONT ADAPTÉES pour mieux tenir compte des besoins de tous les enfants en les intégrant, dans la mesure du possible, dans une entrée en scolarité régulière et en les accompagnant dans la construction des premiers apprentissages scolaires. Il s'agira par ailleurs de réorganiser la structure des premières années de scolarité, en particulier grâce au projet de co-intervention dans toutes les classes de 1P et 2P, afin de permettre à tous les enfants de bénéficier d'un accompagnement renforcé en début de scolarité. La formation des enseignantes et enseignants sera adaptée pour leur permettre de faire face à tout type de situation, notamment dans le cadre de ces nouvelles modalités d'enseignement. Différentes mesures seront également déployées pour offrir aux parents et aux enfants des moments d'accès à l'information, à la clarification du cadre et au fonctionnement de l'école.

CONCRÈTEMENT, nous renforcerons et systématiserons les moments comme les portes ouvertes avant la rentrée et durant les premières semaines de scolarité pour présenter aux familles l'école et les partenaires (parascolaire, association de parents, maisons de quartiers, etc.) et renforcer le lien entre l'école et les familles.

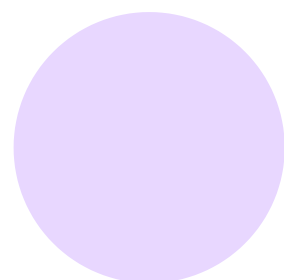
Nous développerons avec les communes et le bureau de l'intégration et de la citoyenneté (du DCS) des programmes destinés à préparer les enfants à l'entrée en scolarité, en particulier pour ceux n'ayant pas fréquenté d'accueil collectif de type crèche, jardin d'enfants ou garderie.

Nous clarifierons l'enseignement et l'évaluation des apprentissages en 1P, en élaborant un support de communication spécifique pour les parents d'élèves de cette première classe, qui explique les attentes de l'école envers les élèves et les parents.

Nous envisagerons d'organiser les classes en double année de scolarité (1-2P) afin de mieux prendre en compte les différences interindividuelles des élèves et davantage tenir compte du rythme des élèves, tout en maintenant le niveau d'exigence.

Nous limiterons l'éducation précoce spécialisée individuelle et l'orientation en enseignement spécialisé pour les élèves de 4 à 6 ans, sauf pour ceux répondant à des critères spécifiques, afin de privilégier l'entrée en scolarité régulière et de tenir compte de la marge de développement importante de l'enfant.

Nous mettrons en œuvre la co-intervention en 1P-2P comme mesure collective pour le bénéfice de tous les élèves en début de scolarité (en engageant de nouveaux profils de professionnels en sus des enseignantes et des enseignants).



ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

METTRE EN ŒUVRE L'HORAIRE CONTINU À L'ÉCOLE PRIMAIRE

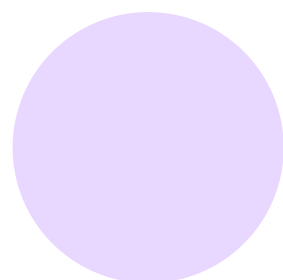
L'ORGANISATION HORAIRE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE NOTRE CANTON N'EST PLUS EN PHASE AVEC L'ÉPOQUE ACTUELLE QUI VOIT LES MODÈLES DU TRAVAIL SE RÉINVENTER CONSTAMMENT. Le format horaire de l'école primaire n'a pas évolué alors que depuis des décennies déjà, les modes de travail, les attentes des parents ou encore l'insertion des femmes dans le monde professionnel ont profondément changé. L'Etat et le département doivent pouvoir offrir aux parents des horaires scolaires qui leur permettent de concilier l'essor de leur carrière et le suivi de leurs enfants dans un cadre équilibré. Bien peu nombreux sont les parents qui peuvent désormais quitter leur travail pour prendre une pause de 11 heures 30 à 13 heures 30. Depuis plusieurs années déjà, des interpellations et différentes motions ont évoqué le thème de l'horaire continu au primaire, que l'on ne trouve actuellement qu'à l'école des Eaux-Vives. L'organisation qui y est proposée rencontre l'adhésion tant des parents que des enseignantes et des enseignants et ce sans préteriter le rythme de l'enfant. Il est temps de reconnecter notre école avec son siècle, et de proposer un horaire scolaire qui réponde mieux aux impératifs de notre société.

METTRE EN ŒUVRE L'HORAIRE CONTINU À L'ÉCOLE PRIMAIRE, c'est la manière la plus juste de permettre aux élèves de profiter d'un meilleur équilibre entre temps scolaire, activités parascolaires et périscolaires, et aux parents de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. Le déploiement de l'horaire continu, qui consiste en un temps d'enseignement concentré sur le matin et le début de l'après-midi, permettra aux enfants de réaliser davantage d'activités sportives, culturelles et artistiques dans l'après-midi, ainsi que de faire leurs devoirs. Les conditions pour réaliser un horaire continu à l'école primaire, suivi d'activités parascolaires ou extrascolaires facultatives, seront concrétisées tout au long des quatre prochaines années. Cette nouvelle organisation de l'école publique primaire constitue une des lignes de force de cette législature.

CONCRÈTEMENT, des consultations, des analyses de projets (notamment de celui de l'école des Eaux-Vives et ceux d'autres cantons), ainsi qu'une évaluation approfondie de la grille horaire scolaire sont réalisées depuis le début de la législature.

Des analyses exhaustives sont réalisées dans tous les champs concernant cette importante réforme, soit dans les domaines scolaires et de l'apprentissage, dans le domaine financier et des ressources humaines, ou encore dans le domaine de l'organisation et de la logistique.

Des consultations seront conduites auprès des partenaires et des parents, ainsi que par le biais des institutions et associations sportives et artistiques, du GIAP et des communes naturellement.



CYCLE D'ORIENTATION

RÉFORMER LE CO POUR GARANTIR SON RÔLE D'ORIENTATION ET ASSURER L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES FONDAMENTALES DE TOUS LES ÉLÈVES AFIN DE POURSUIVRE UNE FORMATION CERTIFIANTE DÈS L'ENTRÉE DANS LE SECONDAIRE II (ES II)

MALGRÉ PLUSIEURS RÉFORMES AU FIL DES DÉCENNIES, LE CYCLE D'ORIENTATION PEINE À REMPLIR SA MISSION D'ORIENTATION, ET DE TROP NOMBREUX ÉLÈVES N'ATTEIGNENT PAS LE SEUIL DES ATTENTES FONDAMENTALES À L'ISSUE DE LEUR SCOLARITÉ OBLIGATOIRE. Depuis la rentrée scolaire 2011, le cycle d'orientation s'est organisé selon une nouvelle loi mais force est de constater que les objectifs de ce nouveau cycle d'orientation (nCO) n'ont pas tous été atteints et que des difficultés perdurent. La réforme CO22 a, quant à elle, été refusée en votation populaire. Il s'agit dès lors de proposer de nouvelles pistes pour mettre fin aux problématiques rencontrées actuellement. En effet trop d'élèves n'ont pas acquis les savoirs fondamentaux exigés par le plan d'études romand, l'organisation des classes est excessivement complexe et le système génère trop de déplacements d'élèves. Aujourd'hui, l'orientation ne se fait plus sur la base d'un choix fondé sur un projet personnel attesté par un bon pronostic de réussite, mais sur la possibilité d'entrer dans une filière accessible. Seuls 4% des élèves sont orientés dans la formation professionnelle duale, 15% dans la formation professionnelle plein-temps, qui inclut la formation commerciale, 48 % partent au collège (mais un tiers ne passera pas la première année) et 14 % n'ont pas atteint un niveau suffisant pour entrer dans une filière qualifiante. Il est ainsi devenu nécessaire de repenser le modèle du CO pour le bénéfice des élèves et pour la qualité de leur parcours jusqu'à l'obtention d'une première certification.

IL EST DONC INDISPENSABLE DE DÉVELOPPER UN CYCLE D'ORIENTATION QUI PERMETTE À CHAQUE ÉLÈVE D'ACQUÉRIR LES CONNAISSANCES DE BASE ET D'ENTRER DIRECTEMENT DANS UNE FILIÈRE CERTIFIANTE DU SECONDAIRE II. Par exemple seuls 50% des élèves du CO sortent du 11ème degré avec le niveau de mathématique attendu[1], ce qui augmente considérablement le risque d'échec en première année. Ceci oblige beaucoup trop de jeunes à entrer à l'ES II par le biais d'une classe préparatoire. Il s'agira donc de structurer et d'organiser le CO afin de permettre à chaque élève d'atteindre un niveau suffisant pour commencer un parcours qualifiant à l'ES II. Des approches pédagogiques innovantes ou de projets encore jamais expérimentés devront être développés, comme par exemple l'offre d'une année supplémentaire pour les jeunes en situation de fragilité. Le goût pour l'apprentissage et la découverte devra être encouragé par des modèles d'enseignement qui vont davantage stimuler l'intérêt, la curiosité et la motivation des élèves. Enfin, la fonction orientatrice du CO sera réinvestie avec un renforcement des dispositifs permettant aux jeunes, comme à leurs parents, de faire les choix en meilleure connaissance de cause.

CONCRÈTEMENT, un important travail de repérage et d'accompagnement des élèves à fort risque de décrochage sera conduit, et ce dès l'école primaire. Les liens du CO avec le primaire, mais aussi avec l'ES II, seront renforcés pour améliorer le suivi des jeunes en situation de vulnérabilité. Dans le même temps, des dispositifs de remobilisation scolaire devront être repensés. Des projets pilotes pourront être proposés par les établissements. Le niveau d'exigences élevé sera garanti pour toutes et tous, en conformité avec les exigences du plan d'études romand (PER). Tout le travail sur l'orientation, l'analyse du risque de décrochage, mais aussi le pronostic de réussite des jeunes sera remanié, en partenariat avec les milieux professionnels et les spécialistes métiers de l'ES II, pour ouvrir des perspectives accessibles à l'ensemble des élèves. Les cours d'information et d'orientation scolaire et professionnelle (IOSP) pourront notamment être donnés par des professionnels de la formation, et non plus par des enseignants du CO.

Les modalités de communication avec les parents seront développées pour améliorer l'information sur les différentes filières, pour les valoriser, afin de permettre aux jeunes de construire un projet de formation cohérent, fondé sur une perspective de réussite. Les liens avec les milieux professionnels seront renforcés pour permettre aux jeunes de découvrir une palette la plus large possible des différents métiers et filières de formation.

Cette réforme sera naturellement réfléchi et discutée avec l'ensemble des partenaires concernés, en particulier avec le corps enseignant.

[1] 68% des élèves de LS les atteignent, 15% des élèves de LC, et seulement 3% des élèves de CT.

FAIRE ÉVOLUER L'OFFRE DE L'ES II ET RENDRE LE SYSTÈME PLUS LISIBLE

DE NOMBREUSES POSSIBILITÉS S'OFFRENT AUX JEUNES SORTANT DU CYCLE POUR RÉALISER UN PARCOURS À L'ES II. Il s'agit du collège, de l'école de culture générale et des filières professionnelles. Toutefois, au fil des décennies, le système de formation est devenu plus complexe et de moins en moins transparent pour les élèves et leurs parents. Le système ES II est construit autour des filières reconnues au niveau fédéral et cantonal, en proposant une palette de maturités et de certificats (professionnels et de l'école de culture générale (ECG)). Mais aujourd'hui, trop de jeunes passent d'abord par le collège, puis l'ECG, avant d'entrer en apprentissage. Trop entrent en HES après une année supplémentaire de passerelle parce qu'ils ont une maturité gymnasiale alors qu'une maturité professionnelle leur aurait donné droit à un accès direct. Trop suivent une formation professionnelle en école alors qu'ils auraient voulu le faire en entreprise. L'offre de l'ES II doit en réalité contribuer à la réduction des parcours d'échecs et offrir des entrées directes qui garantissent un meilleur taux de réussite. Il est donc devenu nécessaire de rendre le système dans son ensemble plus lisible et plus facile d'accès.

C'EST POURQUOI L'ES II AMÉLIORERA SES OUTILS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION, DANS UNE LOGIQUE SIMPLIFIÉE ET PLUS ACCESSIBLE POUR TOUS LES PUBLICS, en ce qui concerne l'offre de formation, les types de parcours possibles pour atteindre un objectif professionnel, les passerelles ou encore l'offre préqualifiante. Il s'agira à la fois d'améliorer la motivation des jeunes grâce à des cheminements plus fluides et raccourcis, et de proposer des modèles d'orientation fondés sur le pronostic de réussite de chacune et chacun. Chaque filière sera mise en avant pour ce qu'elle apporte aux jeunes en fonction de leurs choix individuels et de leurs capacités pour organiser des parcours motivants conduisant à une première certification plus rapide.

CONCRÈTEMENT, un effort particulier sera porté sur la qualité de l'information concernant l'offre de l'ES II, qui proposera des parcours permettant une entrée directe en première année dans les différentes filières grâce à la réforme du CO. La formation professionnelle ainsi que l'école de culture générale seront valorisées auprès de tous les publics, aussi bien les parents et les élèves, les enseignantes et enseignants du CO, que les entreprises du canton.

Les conditions d'entrée dans les voies du secondaire II seront également simplifiées et les processus de réorientation (redoublements, transferts, changements de choix en cours de formation) seront perfectionnés pour réduire la durée des parcours et maintenir un haut degré de mobilisation personnelle en vue de l'obtention d'un premier titre dans de bonnes conditions.



RÉFORMER L'OFFRE PRÉQUALIFIANTE (LES CLASSES PRÉPARATOIRES, LE CENTRE DE FORMATION PRÉPROFESSIONNELLE) AINSI QUE FO18

LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE À LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE À L'ES II, ET À AMÉLIORER LE TAUX DE CERTIFICATION DES JEUNES JUSQU'À 25 ANS. La Confédération et les cantons se sont fixés pour objectif d'atteindre un taux de certification de 95% pour une classe d'âge, pour tous les jeunes jusqu'à 25 ans. Avec un taux de 86.6%, le canton de Genève n'a pas atteint cet objectif. De nombreux jeunes ne parviennent pas à entrer directement en première année dans une formation qualifiante, et les offres préparatoires fragilisent bien souvent leur trajectoire de formation. Les dispositifs de FO18 mêmes ne parviennent pas à améliorer significativement le taux de certification. L'ES II devra donc questionner et réformer l'offre préqualifiante en détectant mieux les risques de décrochage, en évaluant et en adaptant les mesures proposées, et en aiguillant mieux les jeunes vers des solutions adaptées à leur profil spécifique. Il s'agira en particulier de résoudre l'inadéquation entre les besoins des jeunes et l'offre disponible, et de réduire sensiblement la durée des parcours. De nouvelles approches devront permettre d'améliorer l'insertion sur le marché de l'emploi pour les jeunes jusqu'à 25 ans, et d'atteindre enfin le taux de certification cible de 95% pour une classe d'âge.

LE DOMAINE DE L'OFFRE PRÉQUALIFIANTE ET LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DOIVENT ÉVOLUER POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE CERTIFICATION D'UNE CLASSE D'ÂGE. Dans ce contexte, le cadre légal et réglementaire doit être mis à jour, et le catalogue de l'offre doit être actualisé et réformé pour réduire le délai d'obtention du premier titre, et ainsi favoriser l'employabilité des jeunes issus de la préqualification. L'ensemble du périmètre de l'offre préparatoire ainsi que des parcours individualisés dans FO18 doivent être repensés, avec le CO et dans le contexte d'une nouvelle approche de l'apprentissage. Il s'agira de donner plus de sens et de souplesse à des parcours de formation parfois hésitants ou interrompus, et de mieux coordonner les outils de tous les acteurs concernés dans le canton pour accompagner ces jeunes de manière efficace et motivante.

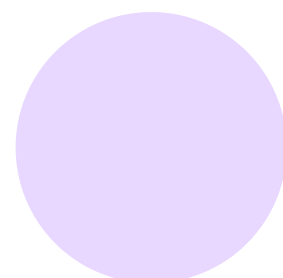
CONCRÈTEMENT, l'ES II pourra s'appuyer sur un organe de coordination et de pilotage des mesures destinées aux jeunes en rupture scolaire. La gestion du risque de rupture scolaire sera prise en charge sous l'angle de la détection précoce, et sous celui de l'accompagnement individualisé.

De nouvelles mesures de reconnaissance des acquis seront déployées et des experts du case management soutiendront les équipes de la préqualification. L'organisation des mesures, actuellement ventilées entre différents services (CO, ES II, OFPC) sera coordonnée pour promouvoir des réponses globales, inclusives et dynamiques.

Le lien avec les partenaires externes sera amélioré pour répondre aux objectifs de qualité et de performance, et pour s'assurer de l'adéquation des réponses aux besoins individuels.

Des pratiques innovantes, notamment grâce à la collaboration de plusieurs catégories de métiers (principe de la co-intervention, avec des éducatrices et éducateurs ou des maîtresses et des maîtres socio-professionnels), seront proposées dans ce domaine de formation. Le champ de la formation continue sera réexaminé pour donner des outils aux intervenants de ces classes, et leur permettre d'accompagner au mieux les profils des jeunes du préqualifiant.

Les entreprises formatrices dans le dual seront également encouragées par différentes mesures pour leur permettre d'engager de jeunes apprenties et apprentis dès la sortie du CO et ainsi promouvoir des parcours de réussite.



FACILITER L'ENTRÉE EN MATURITÉ PROFESSIONNELLE

LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE EST UNE FORMATION RECONNUE PAR LA CONFÉDÉRATION ET QUI S'EFFECTUE SOIT EN MÊME TEMPS QUE LE CFC SOIT, SUR UN AN, APRÈS L'OBTENTION DU CFC. La maturité professionnelle a pour objectif d'approfondir la culture générale et de développer les compétences permettant aux jeunes d'accéder aux écoles du degré tertiaire (HES[1]) sans examen. Le nombre de places en maturité professionnelle est actuellement limité. Dans un souci de cohérence lié à la valorisation des formations professionnelles et des perspectives qu'elles offrent, le département veut augmenter le nombre de places disponibles dans toutes les filières professionnelles pour permettre à davantage de jeunes de poursuivre dans la voie matu pro et d'accéder ensuite aux différentes HES.

C'EST POURQUOI NOUS NOUS ENGAGEONS À AUGMENTER LE NOMBRE DE DIPLÔMÉS EN MATURITÉ PROFESSIONNELLE QUI POURRONT POURSUIVRE LEUR FORMATION EN HES, ce qui consolidera également la cohérence du système. L'offre renforcée en maturité professionnelle devra permettre à tous les candidats, et non à un nombre limité, d'intégrer les filières maturité professionnelle à chaque rentrée scolaire.

CONCRÈTEMENT, les entrées en maturité professionnelle seront dérégulées pour l'ensemble des domaines professionnels dès la rentrée 2025. Les modalités de sélection et le niveau exigé pour entrer en maturité professionnelle seront réévalués également pour la rentrée 2025.

[1] Les domaines des HES sont: arts, économie et services (type économie ou type services), nature paysage et alimentation, santé social, technique architecture et sciences de la vie (TSAV), santé social.

RÉFORMER LA MATURITÉ GYMNASIALE

UNE NOUVELLE ORDONNANCE FÉDÉRALE DE LA MATURITÉ A ÉTÉ ADOPTÉE PAR LES CANTONS EN JUIN 2023. Il s'agira dès lors pour Genève de réviser le cursus de formation gymnasiale et de se mettre en conformité avec cette nouvelle ordonnance. Pour conduire une telle réforme, il faudra intégrer dans le processus de réflexion tous les enjeux sociétaux actuels et notamment former les élèves à l'évolution de l'intelligence artificielle générative. Mais ce n'est pas tout: le modèle actuel devra aussi évoluer vers une structure plus simple et plus lisible. Trop de jeunes aujourd'hui choisissent les options spécifiques en fonction du lieu de situation du collège proposant ces options et non par intérêt. La situation actuelle conduit aussi à des centaines d'horaires différents par établissement, ce qui complique l'organisation. L'effet classe a au fil du temps été perdu. La simplification du système sera ainsi un des grands enjeux de la réforme de la maturité gymnasiale.

LE NOUVEAU CURSUS DE FORMATION DEVRA ÊTRE FINALISÉ À L'HORIZON 2027, ET CE EN COORDINATION AVEC TOUS LES PARTENAIRES CONCERNÉS. Dans un contexte sensiblement contraint par le cadre fédéral, le système genevois devra pouvoir décliner des orientations locales, rendues nécessaires par les spécificités de notre canton qui abrite dans cette filière 11 bâtiments et plus de 8000 élèves. Il s'agira notamment de repenser la structure et l'organisation des options spécifiques pour rendre le système plus simple.

CONCRÈTEMENT, le nouveau cursus de formation sera établi en concertation avec les partenaires directement concernés, en particulier le corps enseignant. De larges consultations auront lieu à l'issue de ces premiers travaux. De nouvelles grilles horaires seront proposées et un découpage innovant du temps scolaire remplacera l'ancien. Enfin, la publication du plan d'étude cantonal sera étayée par un plan de formation continue, indispensable à une telle réforme.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II

SOUTENIR L'ENTRÉE DIRECTE EN FORMATION PROFESSIONNELLE DUALE ET AUGMENTER L'OFFRE DE PLACES D'APPRENTISSAGE EN ENTREPRISE

UNE GRANDE MAJORITÉ DES JEUNES DE NOTRE CANTON S'ORIENTE D'ABORD VERS LES FILIÈRES GÉNÉRALES ET ENCORE TROP PEU DE JEUNES ENTRENT DIRECTEMENT EN FORMATION PROFESSIONNELLE APRÈS LE CO. Celles et ceux qui recherchent une place d'apprentissage en dual sont en concurrence avec des jeunes plus âgés et/ou plus qualifiés. Soutenir l'entrée directe, soit à l'âge de 15 ans, à la sortie du CO, en formation professionnelle duale et développer les places d'apprentissage en entreprise pour former la relève et remédier à la pénurie de personnel qualifié est un enjeu majeur pour notre canton qui recense le taux d'apprenties et d'apprentis le plus bas de Suisse (1.7% des emplois à Genève, 4.5% en Suisse). Il s'agira également de réduire les dispositifs préqualifiants, souvent décourageants, pour augmenter sensiblement les formations certifiantes, dans le professionnel, et surtout dans le dual. Pour relever ces défis, les partenaires réunis au sein du Conseil interprofessionnel pour la formation ont défini les Priorités 2023-2028 et identifié divers axes d'intervention permettant de cibler de manière concertée les efforts de tous les acteurs en matière d'information, d'orientation et de formation professionnelle.

POUR AUGMENTER LES PLACES D'APPRENTISSAGE EN DUAL, IL S'AGIRA DE DÉVELOPPER DES MESURES DE FACILITATION ET DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES, de renforcer l'information sur la filière AFP et CFC et les mesures d'accompagnement des jeunes, ainsi que de sensibiliser au besoin les entreprises privées et publiques à leur responsabilité sociale de former.

PROMOUVOIR ET VALORISER LA FORMATION PROFESSIONNELLE, passe par aussi des actions d'information et de promotion en partenariat avec les milieux professionnels pour faire découvrir la richesse des métiers et leurs nombreuses perspectives aux élèves, parents et enseignants et ainsi renforcer l'attrait de la formation professionnelle. L'offre de maturité professionnelle, encore peu développée à Genève, et son accessibilité surtout, seront renforcées, tout comme l'information d'accès aux écoles supérieures et hautes écoles spécialisées. Le dispositif d'information et d'orientation scolaire et professionnelle (IOSP) au CO doit être adapté pour permettre une meilleure orientation de l'ensemble des élèves et valoriser davantage la formation professionnelle auprès des jeunes, de leurs parents et des enseignants. Ceci implique un étroit partenariat entre l'École, l'OFPC et les milieux professionnels.

CONCRÈTEMENT, AU NIVEAU DU CO, LE MONDE PROFESSIONNEL, LES PARTENAIRES DANS LES CORPS DE MÉTIER ET LES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DEVRONT POUVOIR INTERVENIR DIRECTEMENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS. L'enseignement de l'IOSP sera mieux inséré dans toutes les sections du CO et le stage obligatoire de 2 à 5 jours pour les élèves de toutes les sections sera intégré au cursus entre le 10ème et le 11ème degré. Les liens avec les milieux professionnels seront consolidés pour permettre aux entreprises de présenter leur métier dans les établissements, comme pour permettre aux élèves de se rendre dans les entreprises afin de découvrir de manière concrète les différents métiers. Le département explorera et pilotera des dispositifs innovants en collaboration avec les Organisations du monde du travail (OrTras) et des représentants des entreprises afin de développer le nombre de places offertes, et d'en réserver de manière spécifique aux jeunes sortant du CO.

De nouvelles approches, comme les formations duales mixtes (du type formation en école exclusivement au début puis en dual ensuite), les réseaux d'entreprises ou de nouvelles modalités d'entrée en formation professionnelle seront proposées.

Pour augmenter l'offre de places dans le dual, une campagne de promotion de l'apprentissage sera déployée auprès des entreprises genevoises. Les places d'apprentissage devront atteindre au minimum 4% dans le Grand Etat ainsi que dans les entités subventionnées. Les partenariats entre les jeunes et les communes seront encouragés pour développer l'apprentissage dans les entreprises installées sur leur territoire. Les entreprises formatrices seront favorisées dans le cadre d'appel d'offres de gré à gré et mises en avant via une application les listant, par domaine.

PROJETS TRANSVERSAUX

RENFORCER LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES POUR STIMULER L'ENGAGEMENT, LA MOTIVATION ET L'INVESTISSEMENT DES ÉLÈVES DANS LEUR FORMATION

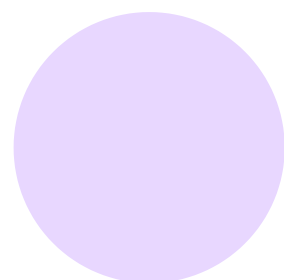
DES APPROCHES PÉDAGOGIQUES EN PHASE AVEC L'ÉVOLUTION DE NOTRE SOCIÉTÉ DOIVENT FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION DU CORPS ENSEIGNANT. Tous les élèves doivent construire leurs savoirs et leurs compétences en trouvant du sens à l'apprentissage, mais aussi en développant des capacités dans la gestion de leur travail, de leurs émotions, en améliorant également l'estime de soi et le respect d'autrui. Il s'agit donc d'intégrer les mutations de notre monde et de notre société dans la formation des enseignantes et des enseignants pour accroître leur expertise, leur capacité d'innovation et de créativité pédagogique afin d'encourager des projets d'écoles, pour renforcer la culture et les stratégies d'apprentissage des élèves.

LE MÉTIER D'ENSEIGNANTE ET D'ENSEIGNANT NE S'IMPROVISE PAS, MAIS IL DOIT EN REVANCHE ÉVOLUER AVEC SON TEMPS, COMME DANS TOUTES LES PROFESSIONS. L'enjeu majeur pour les enfants et les jeunes tient dans le goût pour l'apprentissage, la curiosité et l'éveil de l'esprit critique. Dans cette logique, il est important que les enseignantes et les enseignants puissent travailler par projets, en testant des innovations, quitte à se tromper et à proposer une autre approche, dans une logique adaptative. Il faut trouver des méthodes d'enseignement et d'apprentissage qui permettent aux jeunes de maintenir leur intérêt pour l'école et la découverte du monde et des savoirs. Toutes les questions actuelles sur l'intelligence artificielle générative, par exemple, doivent faire partie du spectre d'innovations et de projets, dans des modèles d'enseignement qui peuvent s'affranchir des habitudes plus anciennes.

CONCRÈTEMENT, le département propose ou soutient une palette de pistes pour favoriser l'innovation pédagogique, dans la formation, dans les écoles et dans les classes.

La question des savoirs-être, de la motivation et des savoirs transversaux devra être ouverte à la formation. Dans le même ordre d'idées, les questions de collaboration, de communication, les stratégies d'apprentissage, l'usage de l'intelligence artificielle sont autant d'axes de travail et de formation qui doivent être abordés dans le champ des compétences professionnelles.

Le déploiement de projets pilotes locaux devra permettre de confronter les élèves à des environnements innovants et concrets, tout en maintenant un degré élevé de motivation au sein du corps enseignant, en lui permettant de compter sur une autonomie pédagogique liée à son propre besoin d'inventivité et de changement.



PROJETS TRANSVERSAUX

RENFORCER L'ÉDUCATION ET LA PRÉVENTION POUR FAVORISER UN CLIMAT SCOLAIRE SAIN ET PERMETTRE AUX ÉLÈVES DE SE DÉVELOPPER EN BONNE SANTÉ

POUR RÉPONDRE À SA MISSION, L'ÉCOLE DOIT ÊTRE UN ESPACE SÛR, SÉCURISANT, PROPICE À LA QUALITÉ DES APPRENTISSAGES, et offrant pour l'ensemble des élèves et du personnel un sentiment de sécurité et d'appartenance. La violence envers les élèves, les enseignantes et les enseignants, ainsi que les discriminations, doivent être bannies de l'école, au profit de la tolérance, du respect et d'une forme d'autorité retrouvée. Le parcours éducatif et de santé des élèves et des jeunes doit compter sur un accompagnement efficace de tous les intervenants du monde adulte, tout au long de leur scolarité. C'est notamment dans des actions de promotion et de prévention que pourront se renforcer l'estime de soi et l'esprit critique.

LES ACTIONS EN VUE D'UN CLIMAT SCOLAIRE SAIN SERONT RENFORCÉES, GRÂCE LA PRÉVENTION DANS LES DOMAINES DE LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE ET GRÂCE À LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE - EN PARTICULIER LE (CYBER) HARCÈLEMENT -, AINSI QUE TOUTES LES DISCRIMINATIONS ET LES RISQUES NUMÉRIQUES. L'école doit demeurer un espace protégé qui favorise l'apprentissage et permet l'égalité des chances. La mission du DIP doit se concrétiser de manière coordonnée avec tous les partenaires, étatiques et privés, pour aboutir à un accompagnement des enfants et des jeunes dans tous les secteurs qui touchent de près ou de loin la santé physique et mentale. C'est pourquoi, en sus de toutes les actions qui créent les conditions du bien-être des enfants et des jeunes, le département concentrera son action aussi sur la formation du personnel encadrant, et sur la coopération entre les différentes catégories de professionnels au sein des établissements.

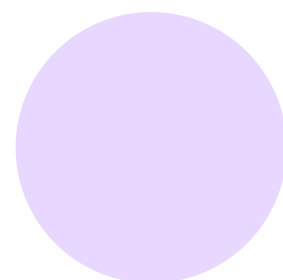
Le respect de l'autorité, aussi bien à l'égard des enseignantes et enseignants que de tous les personnels des établissements sera un principe fondamental. Les actes de violence, à tous les niveaux et entre toutes les personnes (enfants, parents, intervenants, etc.) ne seront plus acceptés comme faisant partie d'un quotidien ordinaire, mais seront traités avec la rigueur nécessaire. Dans le même ordre d'idée, un plan d'envergure sera mis en œuvre en ce qui concerne la problématique de l'abus des écrans, de la violence, du harcèlement et des discriminations quelles qu'elles soient afin que tous les élèves puissent bénéficier des mêmes actions de prévention.

CONCRÈTEMENT, les enfants bénéficieront des connaissances et des compétences nécessaires à leur développement sain en matière de santé physique, psychique et sociale. Pour atteindre cet objectif, la dimension participative sera un vecteur important de la lutte contre la violence, notamment sur des thématiques qui touchent fortement les enfants et les jeunes.

Des actions de prévention contre la violence, sous toutes ses formes, seront généralisées. Ces approches préventives concerneront aussi bien le monde juvénile qu'adulte (notamment en ce qui concerne certains parents envers des enseignantes et enseignants), pour favoriser de manière collective le respect d'autrui, la diversité et le bien-être individuel.

De manière plus ciblée et en collaboration avec des partenaires externes (DSM, médecins, pédiatres), des actions pourront se déployer dans plusieurs domaines comme le risque de surpoids en lien avec les mauvaises habitudes alimentaires, le problème de la sédentarité et du manque d'activité physique (souvent en lien avec la surconsommation des écrans) ou la question des addictions.

Dans le contexte caractéristique post-pandémie, des actions devront également être envisagées pour permettre aux enfants et aux jeunes d'apprendre à gérer, individuellement et collectivement, les pressions anxiogènes générées par des situations spécifiques qui impactent la santé physique et mentale.



PROJETS TRANSVERSAUX

SOUTENIR LES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS ÉDUCATIFS OU DE SANTÉ SPÉCIFIQUES

DE NOMBREUX ÉLÈVES CONNAISSENT DES PROBLÈMES DE SANTÉ OU PRÉSENTENT DES BESOINS ÉDUCATIFS SPÉCIFIQUES ET DOIVENT POUVOIR SUIVRE LEUR SCOLARITÉ DANS LES MEILLEURES CONDITIONS POSSIBLES. Toutes les mesures seront prises pour que les élèves avec des problèmes de santé (maladies chroniques, incapacité physique, souffrance psychique, troubles spécifiques ou handicap) puissent suivre leur scolarité dans les meilleures conditions possibles. Il s'agira donc à la fois de proposer un environnement favorisant des parcours scolaires dans l'enseignement régulier lorsque cela est possible, ou en enseignement spécialisé si cela répond à l'intérêt de l'enfant, et en même temps de mieux coordonner l'action des différents acteurs. La cohérence des mesures sera renforcée pour améliorer et valoriser la prise en charge des élèves du spécialisé.

UN SOUTIEN INDIVIDUALISÉ SERA OFFERT AUX ENFANTS PRÉSENTANT DES BESOINS ÉDUCATIFS OU DE SANTÉ SPÉCIFIQUES, AINSI QU'À LEUR FAMILLE. Dès le début de la scolarité, les enfants seront accompagnés dans le processus d'intégration, et les parents seront partie prenante de la prise en charge[1]. On observe, dans le champ de la pédagogie spécialisée, une augmentation de la fréquence des troubles. Ainsi, l'accompagnement des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap se fera, dans la mesure du possible, dans des conditions ou des dispositifs adaptés pour leur permettre d'obtenir une certification ou une validation de leurs apprentissages afin de faciliter leur insertion dans la société et dans le marché du travail. Il convient donc, pour répondre à cet objectif, d'augmenter les retours dans l'enseignement régulier depuis l'enseignement spécialisé, de favoriser un soutien collectif aux élèves de l'enseignement régulier et de proposer des pratiques pédagogiques innovantes, notamment au cycle élémentaire.

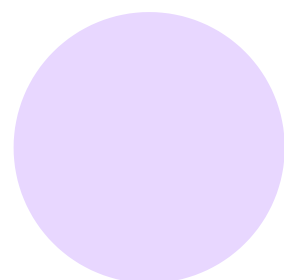
[1] Voir à ce sujet la fiche « Mettre en œuvre des mesures pour faciliter l'entrée à l'école des jeunes enfants ».

De manière générale, il s'agit de renforcer le recours aux aménagements et adaptations du programme scolaire pour tous les élèves avec des besoins éducatifs ou de santé spécifiques au sein du DIP. Mais il s'agit aussi de valoriser l'enseignement spécialisé, qui est pour certains enfants la meilleure des propositions, et de lui donner les moyens de permettre aux jeunes de progresser.

CONCRÈTEMENT, l'organisation de l'entrée en scolarité sera revue, notamment avec la co-intervention dans les classes de 1P et 2P, afin de réaliser le principe de la scolarisation de l'enfant dans une école de son quartier, dans la mesure des possibilités existantes. Le nombre de classes intégrées (CLI) dans les écoles de l'enseignement régulier devra être augmenté, comme celui des classes intégrées mixtes (CLIM).

Les compétences de l'ensemble du personnel des écoles seront renforcées, non seulement dans le domaine de la santé en milieu scolaire, mais aussi dans les domaines éducatif et pédagogique.

Tous les processus et outils de soutien et suivi des besoins des élèves actuellement à l'œuvre, notamment par le biais de dispositifs externes (comme le projet d'accueil individualisé (PAI), le projet éducatif individualisé (PEI), la procédure d'évaluation standardisée (PES), les liens entre partenaires, ou encore la coordination entre les secteurs préscolaires et scolaires) seront maintenus mais revus et renforcés. Les entretiens avec les familles dans toutes types de situation (santé, harcèlement, violences, orientation, troubles, etc.) seront intensifiés. Enfin, il s'agira de renforcer la collaboration entre les personnes compétentes pour favoriser une transition de qualité entre les dispositifs et au moment du passage des élèves à l'âge adulte.



PROJETS TRANSVERSAUX

POUR SUIVRE LE DÉPLOIEMENT DE L'OFFRE D'ÉCHANGES LINGUISTIQUES ET DE MOBILITÉ POUR LES ÉLÈVES, LES APPRENTIES ET LES APPRENTIS

LES ÉCHANGES LINGUISTIQUES ET LA MOBILITÉ DES JEUNES EN FORMATION EST UN SECTEUR EN PLEIN ESSOR. La stratégie de la Confédération fixe comme objectif que chaque jeune en formation réalise au moins un projet de mobilité durant sa formation, dans une autre région linguistique de Suisse, en Europe ou à l'international. Ces projets de mobilité visent à renforcer les compétences linguistiques, mais aussi personnelles et professionnelles des élèves et des apprentis. Les apprentissages, les compétences transversales, l'employabilité des jeunes en formation ou encore le perfectionnement des compétences spécialisées des adultes bénéficieront des programmes offerts dans ce domaine. Il s'agit ainsi de prévoir un élargissement de l'offre d'échanges et de mobilité.

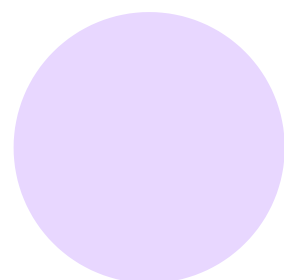
L'AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES, INTERCULTURELLES ET PERSONNELLES A UN IMPACT FORT SUR LA QUALITÉ DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOYABILITÉ. Les élèves et les jeunes comme les enseignantes et les enseignants doivent pouvoir profiter d'une offre en pleine expansion. Si chaque année, 5% supplémentaires de jeunes en formation réalisent une mobilité, sous une forme ou une autre, l'effort doit être poursuivi, dans les régions linguistiques de Suisse et à l'étranger.

CONCRÈTEMENT, plusieurs programmes déjà déployés à l'école primaire et au CO pourront être élargis dans le cadre d'échanges linguistiques de courte durée, ou de camps bilingues en Suisse.

A l'école de culture générale (ECG), un programme de stages préprofessionnels en maturité spécialisée sera proposé dès la rentrée 2024 en Suisse. Les possibilités de séjours du collège seront également élargies à l'ECG. L'offre actuelle existant au collège sera augmentée, de même que le nombre de classes participant à un échange.

Dans la formation professionnelle, les possibilités de stages seront ouvertes à toutes les filières de formation, pendant ou après la formation.

La participation aux programmes Movetia existants sera ouverte à toutes les enseignantes et tous les enseignants dès la rentrée 2024. La coopération stratégique entre les établissements des différentes régions linguistiques de Suisse sera déployée dans le cadre du programme Écoles en échanges.



FORMATION

GARANTIR L'EXCELLENCE DE L'OFFRE ET DES PRESTATIONS DES HAUTES ÉCOLES ET IDENTIFIER LES MÉTIERS DE DEMAIN

LES TROIS HAUTES ÉCOLES GENEVOISES (UNIGE, HES-SO GE, IHEID) SONT CAPABLES DE PROPOSER DES ENSEIGNEMENTS DE QUALITÉ ET D'APPRÉHENDER DE MULTIPLES NOUVEAUX DÉFIS GRÂCE À LEURS RECHERCHES FONDAMENTALES ET APPLIQUÉES. Alors que nous devons répondre à de nombreux enjeux sociétaux (numérique, santé, climat, durabilité, démographie, migrations, crises politiques, etc.), il est indispensable de garantir l'excellence des prestations des hautes écoles, mesurées de manière très satisfaisante par les classements internationaux. Elles offrent également des services à la Cité, renforcent le dialogue avec les citoyennes et citoyens ainsi qu'avec les sphères économiques, politiques et diplomatiques. Parallèlement, les compétences et les formations doivent s'adapter. Dans certains secteurs clés de la transition énergétique par exemple, il s'agit de répondre déjà à une pénurie dans plusieurs métiers. Ainsi, à la fois dans une perspective visionnaire, à laquelle sont associées les HES et les universités, et dans le domaine de la formation aux nouveaux métiers, le DIP a un rôle majeur à jouer.

LA PLACE DES HAUTES ÉCOLES SERA CONSOLIDÉE ET LEUR CONTRIBUTION VALORISÉE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX SOCIÉTAUX ACTUELS ET FUTURS, EN LIEN AVEC LES GRANDES TRANSITIONS ET L'IDENTIFICATION DES MÉTIERS DE DEMAIN. La recherche et l'innovation seront développées en collaboration avec le tissu économique, social et sanitaire, et également avec les partenaires internationaux. Il sera ainsi important de maintenir la qualité de l'enseignement et de la recherche. Il s'agira également de disposer d'outils de communication pour rendre visible la perméabilité du système de formation et valoriser les trajectoires d'études et/ou professionnelles débutant par l'apprentissage initial d'un métier afin d'aboutir à l'obtention d'un titre tertiaire dans les hautes écoles du canton et de Suisse.

CONCRÈTEMENT, le département veillera à la réalisation par les hautes écoles des objectifs négociés avec l'Etat, au travers de leurs conventions d'objectifs ou contrats de prestations, et à offrir un financement permettant de réaliser les ambitions et les nouveaux défis tout en soutenant leur fonctionnement général.

Pour les filières des hautes écoles spécialisées, nous prévoyons une dérégulation des conditions d'entrée en maturité professionnelle qui permettra d'augmenter sensiblement le nombre de jeunes susceptibles d'y entrer.

Enfin, le département soutiendra aussi l'UNIGE dans le cadre du développement de son campus universitaire.



FORMATION

ENCOURAGER LA FORMATION ET LA RECONVERSION DES ADULTES

DANS UN CONTEXTE DE PÉNURIE DE MAIN D'ŒUVRE QUALIFIÉE ET D'ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES IMPORTANTES (LES TRANSITIONS NOTAMMENT ÉCOLOGIQUE, NUMÉRIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE), les parcours de formation se poursuivent à l'âge adulte et provoquent parfois des réorientations, ce qui a été particulièrement visible durant la pandémie. Pendant la période de formation 2022-2023, 25% des titres AFP et CFC délivrés l'ont été à des adultes, soit près de 800 lauréats. Lorsque l'on sait qu'à Genève, environ 90'000 personnes ne possèdent pas de titre du secondaire II, on mesure mieux la précarité à laquelle est exposée toute cette frange de la population. L'OFPC, le Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF), le Conseil pour l'employabilité et tous les partenaires concernés doivent donc concentrer leurs efforts pour certifier cette population, que ce soit dans une logique de formation initiale, même en cours d'emploi, ou de formation continue, dans le cadre de reconversions, lorsque notamment les besoins des entreprises ont évolué.

LES SECTEURS DE L'INFORMATIQUE, DE LA SANTÉ, DU SOCIAL ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE SONT PARTICULIÈREMENT CONCERNÉS PAR LA PÉNURIE, et si le besoin de formation doit être déterminé par les plans directeurs cantonaux, il doit aussi répondre à l'adéquation entre l'offre et la demande. Les populations concernées par le chômage, par les réorientations de carrière imposées par la conjoncture, par la migration ou la précarité doivent pouvoir bénéficier des mesures favorisant l'intégration professionnelle par la formation et la certification. Il s'agira donc d'augmenter le nombre d'adultes en formation professionnelle initiale, d'augmenter le nombre de titres AFP et CFC délivrés, et d'accompagner, en termes de temps, d'infrastructures et de financement les publics les plus fragilisés. La hausse régulière des besoins dans le domaine de la santé et du soin est particulièrement parlante lorsque l'on aborde la problématique de la reconversion. Des réponses adaptées devraient aussi être trouvées pour accompagner les adultes dans les virages professionnels qui seraient une réponse à la pénurie que connaît le canton.

CONCRÈTEMENT, les dispositifs déjà existants, comme Qualifications +, la Cité des Métiers l'expo, Via Mia, doivent être non seulement maintenus mais aussi renforcés, quand bien même notre canton est déjà particulièrement en avance dans ce domaine.

La Cité des Métiers du Grand Genève devra être repositionnée et sa mission intensifiée. Des projets plus innovants doivent également être réfléchis et soutenus par l'ensemble des partenaires de la formation professionnelle ainsi que par les départements concernés par la question de l'employabilité (DEE et DCS). Ce pourrait être la création d'un compte individuel de formation permettant à chacun de se former tout au long de la vie. Mais ce pourrait être également la création d'un centre de compétences adultes, qui couvrirait, sur la base des centres de formation professionnelle du DIP, l'ensemble du spectre de la formation des adultes et de la reconversion. Enfin, les programmes favorisant la formation des personnes issues de la migration devront être poursuivis et pérennisés.

La voie duale étant particulièrement concernée par ce chantier, la question de l'augmentation du nombre de places d'apprentissage est particulièrement prégnante.

JEUNESSE

DÉPLOYER UN PLAN INTERDÉPARTEMENTAL SUR LES 1000 PREMIERS JOURS DE L'ENFANT

LES 1000 PREMIERS JOURS DE L'ENFANT CONSTITUENT LA PÉRIODE QUI VA DU DÉBUT DE LA GROSSESSE À SES DEUX PREMIÈRES ANNÉES DE VIE. C'EST L'ÉTAPE CRUCIALE PENDANT LAQUELLE SON CERVEAU ET SON CORPS SE CONSTRUISENT. L'environnement dans lequel il évolue joue donc un rôle essentiel : le fonctionnement familial, la culture, l'entourage, ses relations, le lien d'attachement qu'il pourra créer sont fondamentaux pour qu'il puisse se développer de manière sûre et harmonieuse tant pour sa santé physique et mentale, que sur le plan social, affectif et émotionnel. Cette période, certes courte, joue pourtant un rôle capital sur la qualité des relations qu'il développera par la suite, pour apprendre à gérer ses émotions. Toute forme d'insécurité ou un environnement déséquilibré, des perturbations affectives ou une désorganisation de son entourage, un manque de stimulation positive ou un lien d'attachement insécuré auront des conséquences potentiellement problématiques pour le bon développement, la sécurité, la santé de l'enfant et ce pour toute la vie.

AINSI, NOUS SOMMES DÉTERMINÉS À AGIR EN FAVEUR DE LA PRIME ENFANCE, CE QUI INCLUT L'ACCOMPAGNEMENT DURANT LA PÉRINATALITÉ, en renforçant la prévention, la promotion de la santé, et la protection de l'enfant à tous les stades de son développement et selon ses besoins. De manière générale, nous avons conscience que les compétences parentales doivent être renforcées. Nous agissons donc dans ce sens grâce à une politique de développement du soutien à la parentalité, notamment à travers des campagnes d'information, des actions de communication et de sensibilisation aux besoins de l'enfant et au respect de son intérêt supérieur, en particulier à la protection de sa santé physique et mentale.

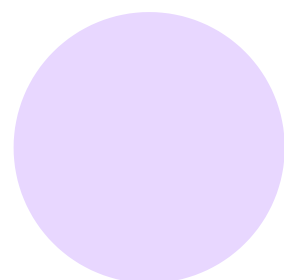
CONCRÈTEMENT, la collaboration Canton-communes et interdépartementale sur l'aspect santé - social (DSM-DCS) sera renforcée grâce à une offre d'appui aux parents, consolidée avec de nouveaux dispositifs pour l'écoute, l'accompagnement et le conseil aux familles (par exemple une ou des maisons pour la famille au sein desquelles les jeunes parents pourront obtenir toutes les informations destinées à répondre aux besoins de leur bébé et aux soins à lui apporter, ou la diffusion de conseils et d'informations sur divers supports).

La collaboration avec le secteur médical et médico-social sera renforcée pour mener des campagnes générales de sensibilisation à une bonne alimentation pendant la grossesse, mais aussi lorsque le bébé sera là, aux gestes appropriés vis-à-vis de ce dernier pour stimuler son bon développement ou à l'inverse pour prévenir des actes irréversibles (prévention du risque du bébé secoué par exemple).

En cas de difficultés familiales avérées, il s'agira de continuer à encourager les parents à la préservation de l'intérêt de leur enfant (conseils, orientation et accompagnement seront renforcés, en cas de séparation hautement conflictuelle pour chercher toute forme de consensus parental possible par exemple).

En cas de nécessité, les mesures de protection de l'enfant continueront à se développer pour favoriser autant que possible l'autonomie familiale grâce à l'aide éducative à domicile (AEMO sous toutes ses formes) voire à l'accueil du parent avec son bébé dans des structures dédiées (OBB, Maison DORA).

Il s'agira enfin de continuer à encourager le développement des modes d'accueils à la journée et le recrutement de familles d'accueil.



JEUNESSE

ÉLABORER UN PLAN DE MESURES POUR RENFORCER L'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE

AFIN DE FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET L'ENCOURAGEMENT PRÉCOCE, LE DÉPARTEMENT ŒUVRERA AVEC LES COMMUNES ET LES PARTENAIRES PRIVÉS POUR FAIRE EN SORTE QUE CHAQUE ENFANT FASSE L'EXPÉRIENCE D'UN ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ, une année avant son entrée à l'école. D'un côté pour des raisons sociétales, et notamment pour permettre aux parents de mieux concilier leurs vies familiale et professionnelle mais aussi pour des raisons liées au développement^[1] du jeune enfant, l'accueil préscolaire joue un rôle primordial. Cet accueil permet en effet aux tout petits de développer leurs aptitudes et de stimuler leur développement sur le plan des habiletés sociales, relationnelles et émotionnelles, et de construire les premiers outils de socialisation et de bien-être dans un groupe, outils qui leur seront indispensables à la fois pour démarrer leur scolarité mais également tout au long de la vie.

POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES, DES MESURES SERONT DÉPLOYÉES EN COLLABORATION AVEC LES COMMUNES, POUR FAVORISER LA CRÉATION DE PLACES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE EN SUFFISANCE ET DE QUALITÉ POUR ATTEINDRE UN TAUX D'OFFRE D'ACCUEIL DE 44% À L'HORIZON 2029. Depuis plusieurs années, l'offre d'accueil s'est considérablement développée, en particulier grâce aux efforts des communes pour créer de nouvelles places de crèches. Il manque toutefois encore plusieurs milliers de places pour répondre aux besoins des parents qui travaillent et l'offre d'accueil extrafamiliale est répartie de manière encore inégale sur le territoire du Canton. Un plan de mesures sera mis en place pour encourager la création de nouvelles places par les collectivités publiques et les structures privées.

[1] Voir à ce sujet la fiche sur les « Déployer un plan interdépartemental sur les 1000 premiers jours de l'enfant ».

Dans cette perspective, les efforts devront se poursuivre pour former le personnel nécessaire et promouvoir les métiers de la petite enfance auprès des jeunes afin qu'ils s'engagent dans cette voie dès la sortie du cycle d'orientation. Actuellement, environ 80% des enfants de 3 ans fréquentent une structure d'accueil préscolaire ou une école privée. Afin que chaque enfant fasse l'expérience de la vie en collectivité une année avant l'entrée à l'école, une réflexion sera engagée avec les communes et le DCS pour développer l'offre et favoriser la réalisation de l'encouragement précoce.

CONCRÈTEMENT, le soutien du canton à la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) se poursuivra pour encourager la création de nouvelles places. Afin d'assurer la formation du personnel en suffisance, de nouvelles classes et voies de formation seront ouvertes et le processus d'admission à l'école supérieure d'éducatrices et éducateurs de l'enfance (ESEDE) simplifié. En collaboration avec le monde professionnel, des actions de promotion des professions de la petite enfance seront mises en œuvre pour les valoriser auprès des hommes et mieux mettre en valeur les débouchés professionnels de ces métiers. Les voies de formation en emploi seront promues auprès des employeurs, et l'entrée en CFC d'assistant socio-éducatif des jeunes dès la sortie du cycle d'orientation sera encouragée. La composition des équipes éducatives sera revue afin de mieux tenir compte des rôles et responsabilités des différentes fonctions et d'élargir les profils professionnels. Une réflexion sera engagée avec les communes pour favoriser l'accès aux enfants de 3 ans qui ne bénéficient pas encore d'un accueil extrafamilial.

JEUNESSE

CONSOLIDER LE DISPOSITIF DE PROTECTION DES MINEURS

LE DISPOSITIF DE PROTECTION DES MINEURS A UNE MISSION CRUCIALE AU CŒUR DU DIP, LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ET LA PROTECTION DES ENFANTS. Ce sont avant tout les parents qui sont les premiers acteurs de la protection de leurs enfants et la mission de l'état est de s'assurer que tel soit le cas. Dans un tissu social parfois fragilisé par des tensions multiples, il s'agit de garantir que l'intérêt supérieur de l'enfant soit assuré tant auprès des familles que dans la vie de tous les jours. Cela passe par des interventions socio-éducatives, en collaboration avec les parents, parfois sans mandat judiciaire (conseil ou accompagnement sur le long terme), ou d'autres fois avec des mandats de curatelle ou de tutelle. Dans certains cas, lorsque l'éloignement du foyer familial s'avère nécessaire, le placement de mineurs doit être mis en œuvre. Il s'agit alors de proposer un dispositif qui puisse prendre en charge toutes les situations selon leurs spécificités.

LA MISSION DE PROTECTION SE DÉPLOIE DE MANIÈRE COORDONNÉE AVEC UN ENSEMBLE D'ACTEURS QUI INTERVIENNENT AUTOUR DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT, POUR SON BIEN. C'est pourquoi l'ensemble du dispositif de protection des mineurs sera consolidé pour que toutes les situations exigeant une intervention soient prises en charge dans les meilleurs délais, et dans les meilleures conditions possibles. Le département s'attèlera à répondre aux besoins de tous les mineurs de manière adéquate en garantissant la continuité de leur parcours individuel. Il s'agit non seulement d'être capable d'identifier les situations très problématiques et d'anticiper des solutions de prises en charge adéquates, mais aussi de proposer à chaque enfant des mesures adaptées pour sa protection, son bon développement, et le suivi de sa scolarisation et de son bien-être physique et psychique.

CONCRÈTEMENT, chaque situation devra pouvoir bénéficier d'une prise en charge adaptée et les places disponibles dans les différents dispositifs devront être ajustées au plus près des besoins de la population concernée.

Les compétences des professionnels des secteurs préscolaires et scolaires et en général des acteurs œuvrant auprès des enfants seront renforcées afin de mieux repérer les situations de mise en danger et de prévenir les risques d'atteinte à l'intégrité en agissant directement ou en interpellant les services compétents de manière diligente.

Dans les situations qui le justifient, il faudra pouvoir, de manière proportionnée, et à des fins de protection, protéger les enfants en les plaçant dans des structures adaptées à leurs besoins, et créer des dispositifs d'accueil innovants pour les enfants en difficultés multiples, y compris dans des situations de risque élevé de mise en danger par des comportements à risques.

Il s'agira de renforcer les mesures de soutien à la parentalité chaque fois que cela est possible, de mettre un terme aux hospitalisations sociales et de déployer un éventail de solutions adaptées à la recherche du bien-être du mineur, notamment avec la création de places en foyer parent-enfant, voire en famille d'accueil. Nous devons également poursuivre nos efforts en matière de prévention des séparations conjugales hautement conflictuelles, par exemple par le développement du modèle de consensus parental dans l'exercice de l'autorité parentale.

Enfin, il s'agira de renforcer la collaboration avec les personnes compétentes pour favoriser une transition de qualité entre les dispositifs et entre la minorité et la majorité.

